

Compte rendu de la Réunion du 24 juillet 2018 L'observation sous-marine des cétacés en randonnées subaquatiques

Cette réunion a été organisée à la demande des responsables et des moniteurs des clubs affiliés à la FFESSM et des Sca agréées par la FFESSM, membres du Comité régional de plongée de La Réunion (CRESSM).

Présents : 32 moniteurs, 3 initiateurs, 6 plongeurs

Excusés : 20 moniteurs, 1 initiateur, 1 plongeur, 1 club

« mada bulles exploration »

Adhésions des centres de plongée à la charte 2017 à ce jour

39 centres de plongées membres du comité régional de plongée (CRESSM) ont signé la charte.

Ils représentent :

- 21 clubs associatifs et 18 SCA sur les 48 centres de plongée comptabilisés sur le territoire, soit 82%.
- un peu plus de 1500 licenciés réunionnais représentant, 75% des licences prises dans les associations et 98% des licences prises dans les SCA
- soit plus de 8 plongeurs réunionnais sur 10 licenciés pour l'année fédérale du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018



Ordre du jour

Objectifs

- Conforter les structures de plongée, en particulier leurs directeurs de plongée et leurs encadrants de randonnées subaquatiques dans leurs pratiques responsables et respectueuses de l'approche et de l'observation des cétacés dans leur milieu naturel.
- Rappeler les nécessaires vigilance, prudence et responsabilité spécifiques à la pratique d'une activité pédagogique de sport et de loisir comme la randonnée subaquatique car elle se fait en milieu naturel et en compagnie d'animaux sauvages
- Rappeler les nécessaires politesse, courtoisie et déontologie à avoir sur le plan d'eau pour que l'activité de randonnée subaquatique se déroule en toute quiétude.
- Proposer des outils de mise en œuvre de la randonnée subaquatique dans le contexte particulier de l'approche et de l'observations responsables des mammifères marins

Contenus

1. Historique de la randonnée subaquatique dans le contexte français
2. Définition et représentation collective des différentes activités d'observation des mammifères marins
3. Retour sur la soirée d'ouverture de la saison baleine du 05 juillet 2018 organisée par la DEAL
4. Présentation, conseils et recommandations de l'association Abyss, spécialisée dans l'étude éthologique des mammifères marins
5. Protocole d'observation des cétacés dans l'eau (auteurs 5 clubs et 5 SCA - validé par le COPIL O2CR en 2014)
6. Analyse de situations choisies, interprétations et empressements.

Documents joints en annexe

- Charte 2017
- Nouvelle plaquette de la Charte 2017

1- Petit historique mal connu

- 1958 origine de la « randonnée subaquatique » sur les Iles Vierges britanniques «sea-watching et snorkeling »
Il s'agit de : Contempler le milieu sous-marins de la surface, en PMT, sans le moindre comportement de prédation.
Développement France: méditerranée et outre-mer aux eaux chaudes.
- septembre 2000 : la Direction de l'Enseignement Scolaire autorise «la randonnée subaquatique». Elle l'a définie de la manière suivante : « *Cette activité consiste en une découverte du milieu marin, lors de promenades subaquatiques* »
- 26 juin 2006 : la « *randonnée subaquatique* » entre dans le champ des activités pour lesquelles la FFESSM a reçu délégation
- 6 août 2006 : le statut de plaisance est appliqué aux navires supports de plongée.
- 2006 : *Création des produits fédéraux « Point rand'eau » et « Pass'Rando »*
- 2008 : *Intérêt grandissant pour les rencontres sous-marines régulières en saison des baleines à La Réunion.*
- 2008 : Aucun dispositif ni arrêté préfectoral n'avait été pris pour assurer la protection des personnes et des baleines. Mise en place d'une charte est proposé par les usagers de la mer.
Pierre Henry Maccioni, préfet de la Réunion déclare qu'il n'hésitera pas à prendre des mesures réglementaires si ces espèces étaient mises en danger par des individus.
- 2009 : *Création de la fondation Abyss, les Oreilles de l'Océan. Association réunionnaise qui observe le comportement sous-marin des cétacés en milieu naturel afin de mieux les comprendre et les protéger*
- 2009 : *Ecriture de la charte pour une approche et une observation responsable des baleines à bosse en lieu et place d'une réglementation envisagée par les pouvoirs publics*
- 24 juin 2010 : Code du sport, définition française de la randonnée subaquatique
« *L'approche ou la découverte du milieu naturel pour un pratiquant équipé de PMT avec la possibilité d'effectuer des plongées en apnée plus ou moins fréquentes et profondes.* ».
Cette activité est encadrée par des fait l'objet d'une formation
- 10 janvier 2011 : *Code du sport « La randonnée subaquatique utilise un masque, un tuba et des palmes permettant une pratique de l'apnée en immersion relève de l'environnement spécifique et de la compétence exclusive des moniteurs de plongées subaquatiques.*
- 2011 programme de promotion et de développement d'un écotourisme baleinier par « Megaptera ». Des éco volontaires bénévoles accompagnent les observations en mer à bord des bateaux « Dodo palmé » et « Seablue »
- 19 septembre 2011 *création de « Noot Ocean » ayant pour but le développement de l'observation des cétacés à La Réunion à l'aide de recherche et d'éco volontaires (Comité de plongée, Abyss)*
- 3 juillet 2012 : à l'initiative de la direction de la mer sud Océan indien (DMSOI) le début des travaux officiels autour du label « **Observation Certifiée Responsable des Cétacés à la Réunion - O²CR** » dans lesquels le Comité régional de plongée s'implique très fortement

- Août 2012 : présentation du protocole « Observation responsable des baleines à bosse dans l'eau » à l'aide d'un support vidéo intitulé « Une belle rencontre... » et réalisé par le comité régional de plongée (Cressm), l'association Abyss et la structure Noot Océan.



- 2014 référentiel Label O2CR.
Formation O2CR proposée par le comité régional de plongée qui est organisme de formation professionnelle
- 2017 charte d'approche et d'observation responsables des cétacés et des tortues marines

2- Définition des différentes activités nautiques et subaquatiques qui construisent les représentations collectives.

Le whale watching

Le *whale watching* est une locution anglaise passée dans le langage courant en français, désignant l'activité touristique qui consiste à aller observer des cétacés sauvages dans leur milieu naturel à partir de navires utilisés à cet effet.

L'observation est aérienne et dirigée par le personnel du navire.



Sea-watching observer les fonds-marins

Le sea-watching est l'observation des poissons, des invertébrés et des algues qui peuplent les fonds marins. Cette activité se pratique en nageant à la surface de l'eau. Il faut néanmoins être équipé d'un masque et d'un tube de plongée.

Elle se déroule en eau peu profonde et sans encadrement.



Snorkeling

Le snorkeling, ou randonnée palmée, est l'observation des fonds sous-marins à l'aide d'un masque, d'un tuba, et généralement de palmes. Le snorkeling se pratique habituellement en eau peu profonde, où, en nageant à la surface de l'eau.

Il se pratique sans diplôme particulier et sans accompagnateur : en snorkeling, on est libre d'explorer les fonds à son rythme et à sa façon, le plus souvent sans aucune contrainte d'organisation.



Nage avec les cétacés

Nage en compagnie des cétacés qui se passe **sans PMT et sans combinaison parfois avec un gilet de sauvetage en milieu artificiel ou en milieu naturel. Elle se pratique avec ou sans encadrement.**



La randonnée subaquatique

«L'approche ou la découverte du milieu naturel pour un pratiquant équipé de PMT avec la possibilité d'effectuer des plongées en apnée plus ou moins fréquentes et profondes».



L'activité est organisée et encadrée par des moniteurs

de plongée, des initiateurs de plongée et des guides

de randonnée subaquatique qui ont reçu une formation spécifique. Elle s'organise en structures de plongée dans lesquelles les randonneurs sont assurés.

Pour l'observations des cétacés, la randonnée se passe à plus de 6m de profondeur et l'oxygénothérapie devient obligatoire. Les randonneurs sont placés sous la tutelle d'encadrants qui ont suivi une formation spécifique de secourisme (RIFAA, RIFAP, PSE1 ou PSE2). Cela leur confère des compétences avérées pour la mise en œuvre des gestes de secours et de l'oxygénothérapie face à des situations d'accidents en plongée. (Code du sport)

Cadre fédéral dans un espace à plus de 6m de profondeur: (Code du sport)

Directeurs de plongée guide de rando :MF1 - MEF1 - MF2 - MEF2

Guide de rando : E1 - E2 - IE1 - IE2 - IE1PSM - IE2PSM

Guide de rando pour « pass rando » dans les « point rand'eau »

Cadre d'État dans un espace à plus de 6m de profondeur (Code du sport)

Directeur de plongée guide de rando : BEES – DEJEPS - DESJEPS

Guide de rando: BPJEPS avec ou sans scaphandre.



La randonnée subaquatique est une spécificité française.

- Elle s'inscrit dans les trois piliers du développement durable de par sa vocation pédagogique, sportive, génératrice d'emplois et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.
- Elle mérite une attention particulière au niveau régional, national et international.
- Encore faut-il l'appeler par son nom qui est le garant de son concept et des représentations associées

3- Retour sur la soirée d'ouverture de la saison baleines 2018

3.1 Les attentes de nos institutions - La Région Réunion (Denise Hoarau)

Les observations des cétacés et des tortues marines:

- doivent être une image écoresponsable et écotouristique de La Réunion
- répondent aux fiches action de la stratégie réunionnaise pour la biodiversité (AGENDA 21)
 - AXE 1 Observation et connaissances
 - AXE 2 Protection, confortement et gestion de la biodiversité remarquable
 - AXE 4 Promotion d'une culture commune de la biodiversité

- doivent être la preuve d'un savoir-faire réunionnais (entente entre tous les acteurs)

Mme Hoareau termine en insistant sur la nécessité de parler d'une seule voix et prévoit l'année 2018, comme une année test pendant laquelle aucune erreur est permise.

3.2 Les attentes de la DEAL (Jean-Michel Maurin)

M. Maurin est l'auteur d'une note à destination de nos pouvoirs politiques sur la prise en compte du contexte local dans le cadre d'un renforcement de la réglementation en vigueur

Sans oublier le grand intérêt que la DEAL porte au bien-être de la biodiversité, il s'intéresse également aux autres piliers du développement durable :

- Intérêt du sports dans le développement durable
- pérennisation de l'activité d'observation des cétacés sous l'eau qui est informative, pédagogique et formative, notamment à destination de nos jeunes
- l'aspect économique n'est pas oublié

Mr Maurin insiste sur le volet de la sécurité :

- vigilance, prudence et sécurité pour l'homme
- responsabilité, respect et prudence avérées avec les cétacés
- nécessité d'un travail partagé

et termine par la nécessaire bonne entente sur la plan d'eau parce qu'il prévoit également l'année 2018 comme année test pendant laquelle aucune erreur n'est permise.

3.3 Réglementation DEAL (Patricia Benon)

Madame Benon présente le contexte réunionnais attaché à l'observation responsable sous-marine des animaux marins.

Elle développe particulièrement l'impact du renforcement de la réglementation envisagée par les pouvoirs publics

Arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection avec l'insertion suivante

- « Art. 2 – Pour les espèces de cétacés et de siréniens dont la liste est fixée ci-après, sont interdits sur le territoire national, et dans les eaux marines sous souveraineté et sous juridiction, et en tout temps : i. - la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement intentionnels incluant les prélèvements biologiques, **la perturbation intentionnelle incluant l'approche à moins de 100 mètres**, la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel. ».

Cette modification est de fait une "**interdiction de nage avec les cétacés**", considérant qu'à 100m , les randonneurs sont trop éloignés pour une observation **en condition de randonnée**..

Mme Benon présente la plaquette mise à jour de la charte 2017 qui sera plastifiée et mise à disposition des clubs et SCA (ci-contre)

Elle présente la « **NOTE POUR LA DEB** (*direction de l'eau et de la biodiversité*) **RELATIVE À LA RÉGLEMENTATION D'APPROCHE DES CÉTACÉS du 15 juin 2018** qui contient le recueil des retours adressés à la DEAL par des acteurs de l'observation des cétacés. Dans cette note, deux paragraphes sont à souligner



Positionnement des différentes parties

1

1) les opérateurs commerciaux

Ils se structurent et se mobilisent.

Certains souhaitent l'émergence d'un nouveau métier "guide naturaliste marin" et l'amélioration de la réglementation sans l'interdire : obligation d'avoir un Capitaine 200 pour le bateau et un guide pour les mises à l'eau (moniteur agréé), d'autres voudraient écarter les associations.

Conclusion de la DEAL

2

En guise de conclusion, la DEAL rappelle qu'une réglementation, pour être appliquée doit être adaptée et contrôlable et qu'une interdiction jugée non fondée et faite sans concertation ne génère que frustrations et envie d'enfreindre la loi. A l'inverse, un bon encadrement assurant une observation respectueuse constitue un événement fort dans la vie des spectateurs qui véhiculeront un message de protection.

3.4 Données de Globice (Laurent Mouysset)

Laurent Mouysset présente le travail réalisé par Globice dont les résultats sont les suivants.

- 125 sorties en mer dont 70% sur Saint-Gilles
- 700 photos de caudales de baleines traitées dont 282 exploitables
- 1175 passages de baleines recensés depuis 2001 dont 10 sont des baleines qui sont déjà venues à La Réunion
- beaucoup de zones d'ombre subsistent sur le comportement des cétacés
- Les sciences participatives sont utiles. Il rappelle les exigences de la photo identification

3.5 Données de la Cedtm (Mayeul Dalleau et son équipe)

Il a été rappelé le rôle de sensibilisation et de médiation confié à la Cedtm par la région dans le cadre de la compensation de la nouvelle route du littoral.

Les observations des pratiques sur l'eau, tout acteur confondu :

- pratiques répondant aux recommandations de la Charte sont majoritaires
- pratiques répondant moins à la Charte concernent surtout loueurs et particuliers)

Le « whale watching » est mis en valeur avec une proposition d'évaluation à l'aide du dossier Feder WWAOU.

Il a été rappelé l'exigence de prudence en milieu naturel avec des animaux sauvages. Des situations potentiellement accidentogènes ont été présentées et commentées.

3.6 Témoignage d'Emmanuel Antongiorgie

Il s'agit d'affaire personnelle, profession libérale active depuis 7 ans

- concept Duocean: « Le concept Duocéan cumule deux prestations distinctes: l'une de transport de passagers et l'autre de Randonnée subaquatique » (<https://www.duocean.com/cgv/>).
- présentation de 2 petits films décrivant l'approche et l'observation respectueuse selon le concept Duocean

Mr. Antongiorgie a illustré la notion d'observation passive et celle de « guide naturaliste » comme nouveau métier

3.7 Présentation des structures en charge de la surveillance en mer

- Gendarmerie national (ministère de l'intérieur)
- Brigade nautique (ministère de la défense)
- Brigade nature océan indien, BNOI (ministère du développement durable)
- Direction de la mer sud Océan Indien (ministère du développement durable)
- Ecogardes de réserve nationale naturelle marine de La Réunion

3.8 Intervention du comité de plongée (Cressm)

(comité régional d'études et de sports sous-marins)

- fédération délégataire (ministère des sports)
- membre : du Conseil national de la mer et du littoral
du Comité National de la Biodiversité,
de la section française de l'UICN,
- agrément « jeunesse et éducation populaire »
- partenariats entre la FFESSM: le Muséum national d'histoire naturelle,
l'Agence française pour la biodiversité
les Aires marines protégées
les aires marines éducatives
- code du sport: la randonnée subaquatique est une prérogatives des moniteurs de plongée

Les 10 engagements-clés fondant la politique de développement durable de la FFESSM

Les engagement 2, 3, 5, 6, 8 et 9 concernent plus particulièrement la randonnée subaquatique telle qu'elle est pratiquée pour aller observer les mammifères marins et les tortues marines de La Réunion

- 1/ Rendre les activités subaquatiques accessibles au plus grand nombre,*
- 2/ Adopter des pratiques éco-responsables,*
- 3/ Sensibiliser et impliquer dans la démarche de développement durable les clubs, les licenciés, les publics et les partenaires,*
- 4/ Mettre en place des actions de sensibilisation autour de la santé et de la sécurité des pratiquants,*
- 5/ Promouvoir les valeurs du sport,*
- 6/ Initier des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable,*
- 7/ Valoriser le rôle central du bénévole,*
- 8/ Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique,*
- 9/ S'inscrire dans les démarches de concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique,*
- 10/ Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures.*

3.9 Intervention de la Fondation Abyss (Bertrand Denis)

Monsieur Denis a présenté, CERECAR, le programme de recherche phare de l'association autour des relations entre comportements et sifflements des dauphins.

Ce programme régional nécessite l'utilisation de RIG Abyss, caisson pour réaliser des Images sur 360°. La manipulation de ce dispositif est très contraignante et chronophage. Il est demandé aux usagers de bien prendre en compte le travail d'Abyss sur le plan d'eau en évitant de se rapprocher de leur zone de collectes d'informations.

4 – Présentation Abyss

Association réunionnaise créée en 2009 affiliée à la FFESSM, membre du comité de plongée.

Buts :

- Observer et étudier les cétacés de l'océan Indien
- Développer des projets scientifiques et des partenariats avec d'autres pays de l'OI
- Protéger et préserver les mammifères marins
- Promouvoir la sensibilisation auprès du grand public dans l'OI

Nos projets à la Réunion en 2018

- Photo-identification aérienne et sous-marine (baleines et dauphins)
- Etude étho acoustique (couple mère-baleineau et dauphins)
- Réalisation de vidéos 360° Participation aux événements de sensibilisation



Photo / vidéo 360°

Image 360° : RIG Abyss

- Un caisson de 6 GoPro
- Possibilité d'organiser une formation à la Réunion pour l'utilisation du Rig Abyss et du logiciel de Stitching Autopano Video (3 jours)
- Partie théorique : principes, contraintes, effets de parallaxe...
- Partie pratique : réglages, prise de vue 360, traitement dans Autopano



Babel (bio-acoustique, bien être et langage)

Babel : complexe vidéo acoustique pour l'étude étho-acoustique des Tursiops et des mère-baleineau.

Principe : localiser l'animal à l'origine de l'émission sonore et étudier son comportement

Science participative

Programmes à la Réunion :

- Globice : fiches d'observation papier et photos des caudales
- Abyss : fiches d'observation papier

Programme à Madagascar :

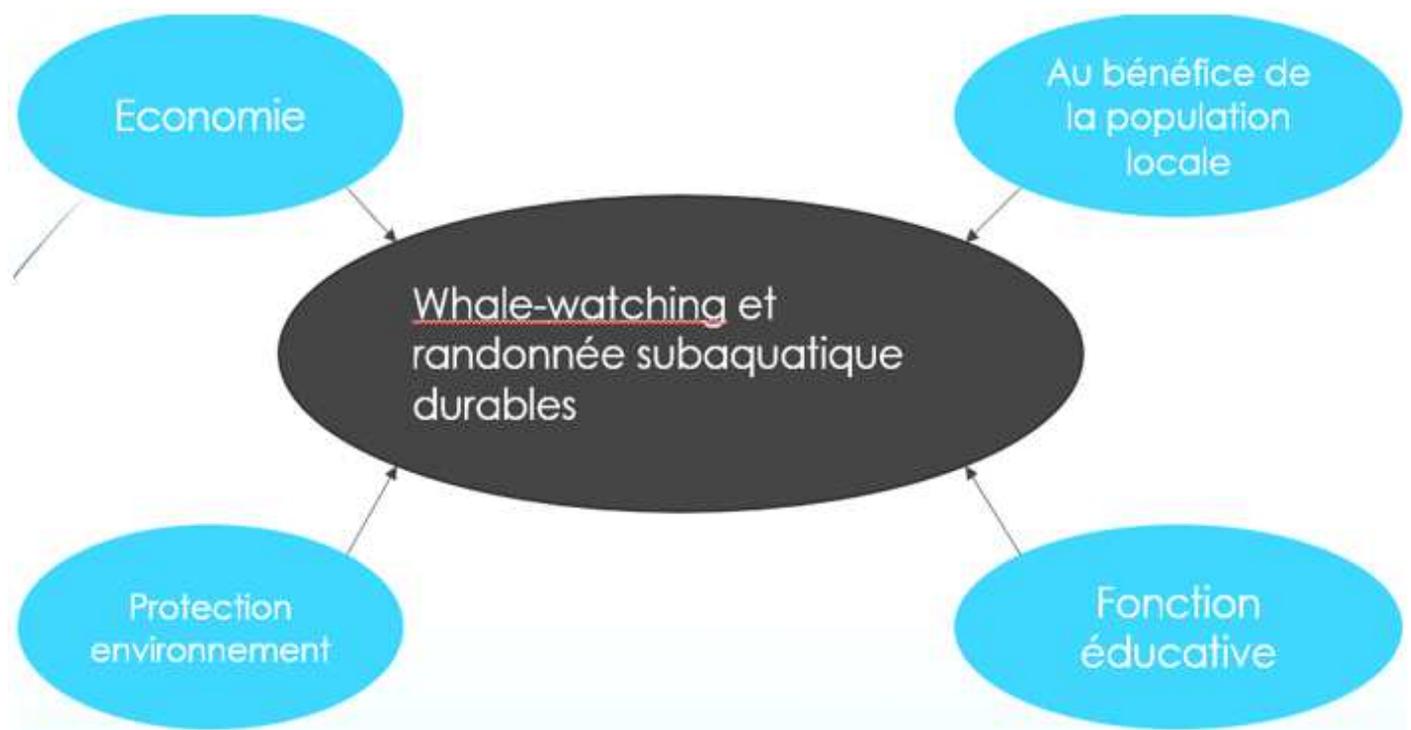
- Cétamada : Cétanet – éco volontaire
- Vers une appli mobile pour tous ?

La Réunion, un contexte particulier

Arrêté de juillet 2011: Pour les espèces de cétacés [...] sont interdits sur le territoire national, et dans les eaux marines sous souveraineté et sous juridiction, et en tout temps : - La destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement intentionnels incluant les prélèvements biologiques, **la perturbation intentionnelle incluant la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel.**

- Charte d'approche
- >100 prestataires (référencement DEAL) : Clubs (31) + SCA (19), transporteurs, loueurs + plaisanciers
- 1h30 à 3h de sortie en moyenne
- Randonnée subaquatique autorisée
- Un lieu de passage ?

Eco-tourisme durable : 4 volets



Savoir placer le curseur pour qu'une sortie soit réussie

- Satisfaction de l'adhérent ou du client
- Bien-être animal
- Sécurité

Savoir interpréter le comportement des mammifères marins

Interpréter les réactions de l'animal = préserver l'animal et sécuriser les nageurs

Interprétations différentes en fonction du contexte

On ne sait pas tout sur les comportements observés...

Les signes d'inconfort :

1. Un changement brutal de comportement :
2. Une brusque **accélération** : empreintes en surface, rapides mouvements de caudale
Un changement de **cap**
Un changement de **phase** (ex : phase de repos >> nage rapide)
3. Les bulles ...

Une technique de chasse
Un signe d'inconfort/menace en fonction du contexte
4. Les sauts plusieurs interprétations possibles en fonction du contexte

Signe visuel et acoustique (signalement aux congénères / bateaux)
Intimidation (repro)
Apprentissage
Déparasitage ?
5. Frappes de la surface avec la caudale (face ventrale). Un signe d'agacement envers ses congénères / bateaux ?
6. Mouvements latéraux de caudale en surface et dans l'eau

L'approche en bateau

- Aller plus loin que les recommandations de la charte ?
- Analyse du comportement des animaux face à l'approche : Fuite/Indifférence/Approche
- Limiter le temps d'accompagnement si animaux en mouvement ou augmenter la distance d'observation

Les briefings

Briefing général

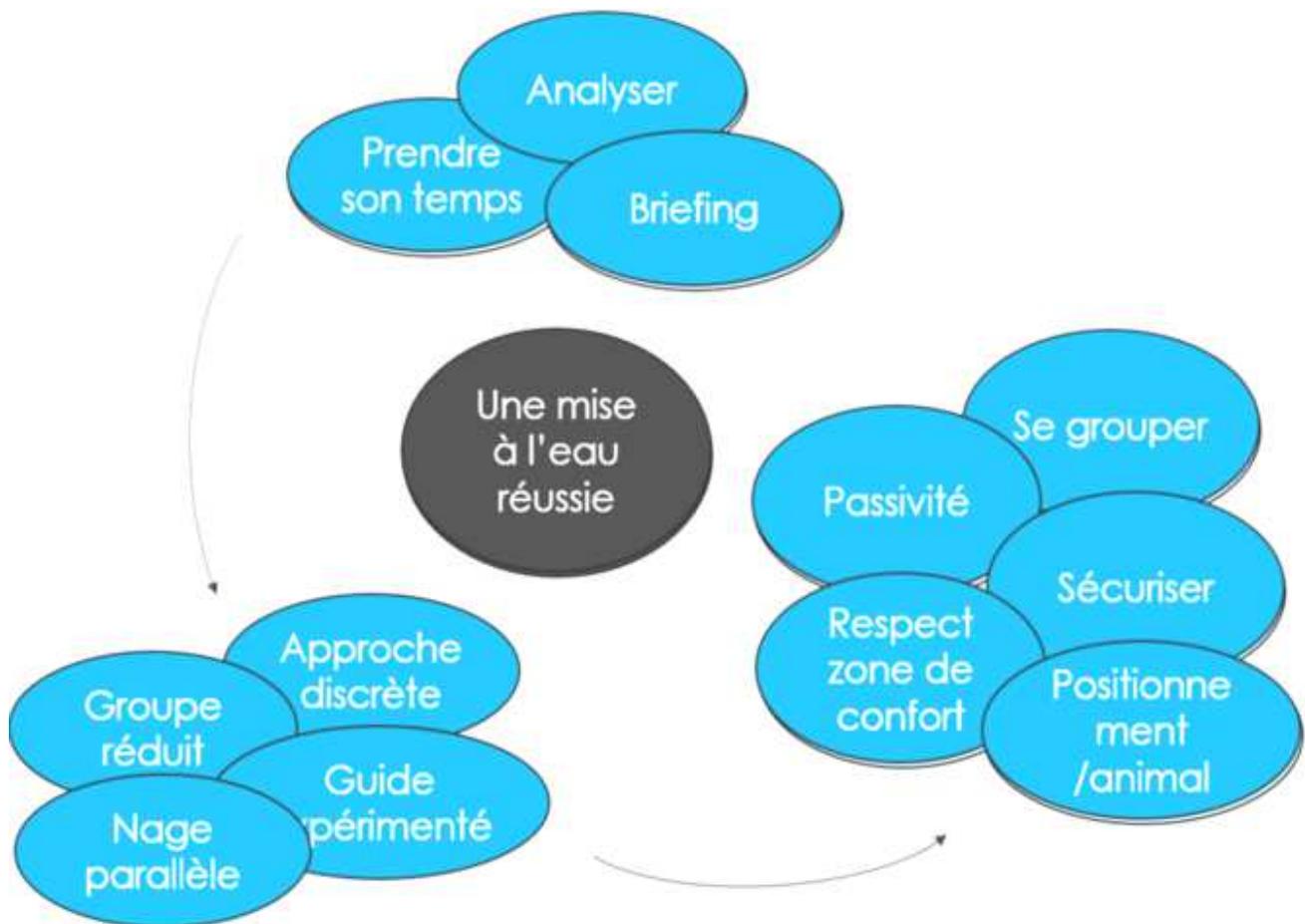
- Sensibiliser les clients / adhérents à la raison de la présence des baleines à la Réunion
- Charte
- Chaque sortie est unique et sa réussite est fonction de plusieurs paramètres (météo, individu, phase...)
- C'est la nature qui décide...

Le briefing mise à l'eau : 2 mots d'ordre = la discrétion et la sécurité

Insister sur :

- Suivre le guide
- Ralentir à l'approche des cétacés / s'arrêter si visuel
- Se regrouper derrière le guide $\frac{3}{4}$ avant
- Ne pas forcer, rester passif et attendre que l'animal vienne à vous
- Rester à distance des caudales et des jeunes trop curieux / démonstratifs

La mise à l'eau



L'apnée : un sujet controversé

- un choix personnel en fonction du contexte (nombre de plongeurs, comportement et acceptation des animaux...)
- Une progression à adopter ?

La sécurité :

- Rester en visuel de la mère (3/4 avant)
- Pas de randonneur isolé
- Eviter les groupes actifs
 - Rester à l'écart des baleineaux démonstratifs, notamment des caudales

5 Protocole d'observations sous-marines

Le protocole présenté fait partie de la formation O2CR proposée par le comité de plongée et qui a été validé en COPIL O2CR en 2014. Le 24 juillet 2018, il a été validé par 90% des structure moniteurs présents.

Annexe :

Protocole d' «Observation des cétacés dans l'eau ». (CRESSM)

La charte	Actions dans le cadre de la randonnée « Observations des cétacés »
S'informer préalablement sur les procédures spécifiques d'approche des baleines et sur les comportements à adopter en leur présence	<ul style="list-style-type: none">• Informer les randonneurs sur le protocole d'approche dans l'eau à l'aide d'un support adapté (vidéo, affiche, schéma)<ul style="list-style-type: none">- Mise à l'eau de dix randonneurs au maximum- Mise à l'eau progressive, calme et sans bruit- Mise à l'eau sur une base de temps défini en fonction du contexte (mer, comportement du cétacé, nombre de randonneurs)- Déplacement dans l'eau parallèle aux cétacés- Déplacement à l'aide des palmes, sans précipitation et sans claquement en surface- Déplacement sans les bras en surface- Déplacement sans source lumineuse. L'observation avec source lumineuse est inutile car proche de la surface. L'usage du flash, changement brusque de l'environnement, est une source inutile d'agression pour le cétacé• Exiger le respect d'une distance de quiétude de 15 mètres entre les randonneurs et les cétacés.• Positionner tous les randonneurs du même côté du cétacé (Sécurisant pour l'animal)• Informer les randonneurs sur les attitudes qu'ils doivent adoptées en fonction des comportements observables des cétacés dans l'eau<ul style="list-style-type: none">- agitation des cétacés- déplacement soutenu des cétacés- position de protection par rapport aux petits

La charte	Actions dans le cadre du label « Observations des cétacés »
Proscrire toute mise à l'eau en présence de groupes actifs.	Expliquer aux randonneurs les raisons de cette disposition (protection, rites, stress,)
Eviter les mouvements brusques et les cris, s'immerger lentement et sans bruit	Expliquer aux randonneurs les raisons de cette disposition (sensibilité aux bruits, attitudes d'agression)
Etre encadré par une personne qualifiée	Afficher les qualifications et la réglementation associée de manière lisible
Maintenir systématiquement une personne à bord du bateau	La personne qui reste à bord doit être qualifiée et expliquer pourquoi ?
Observer les animaux à une distance d'au moins 15 mètres Laisser aux cétacés l'initiative de réduire la distance	Disposition à prendre avec pédagogie. Expliquer que si l'animal vient de manière volontaire et pacifique vers les randonneurs il est inutile de s'éloigner dans une attitude d'évitement où de fuite. Ce n'est pas courtois
Organiser des palanquées de 10 randonneurs à proximité de la baleine. Les randonneurs doivent rester groupés du même côté que les bateaux	Mettre en avant la sérénité de l'animal et la sécurité des randonneurs
Organiser les mises à l'eau quand il y a 3 bateaux au plus en observation dans la limite des 100m	Mettre en avant la sécurité des randonneurs
Eviter de toucher une baleine (leur peau est sensible). Penser que ce sont des animaux sauvages (risque de réaction violente des baleines et donc d'accident). Etre vigilant pour maintenir la cohésion des groupes de baleines, en particulier des mères et de leurs baleineaux.	Disposition à prendre avec beaucoup de pédagogie. Si l'animal vient volontairement au contact, il est important de rester « poli », plutôt que de donner l'impression de fuir. Concernant le toucher, cela est à mettre en lien avec les informations que l'on donne aux randonneurs sur les rapports mère juvénile ainsi sur les règles de vie sociale des cétacés (en particulier des dauphins) qui accordent aux contact des significations qui leur sont propres (voir les études éthologiques)
Le randonneur qui s'approcherait seul des baleines, le ferait à ses risques et périls.	Mettre en avant les responsabilités individuelle et collective. Insister sur les randonneurs qui ne respecteraient pas les consignes de sécurité et qui resteraient définitivement à bord du bateau. Se pose le problème des mineurs ?

Il a été proposé qu'il soit revisité avec en prenant notamment en compte les recommandations préconisées ce jour par Abyss.

6 – Interprétations et empressements



○ Par courtoisie, respecter l'ordre d'arrivée des navires et attendre son tour.

Il ne faudrait pas qu'un bateau qui attend son tour soit lu comme un bateau en observation (quand il y a plus de 5 ou 3 bateaux sur site). C'est l'interprétation de la plupart des usagers de la mer, des observateurs, du grand public et des médias car personne n'interroge les bateaux présents sur leur situation du moment (observation ou attente).

○ Limiter la durée d'observation à :

- 15 minutes si d'autres bateaux sont présents
- 45 minutes, si aucun autre bateau n'est en attente

Comment se comptabilise le temps d'observation ?

Qui observent, qui attend ?

Est-il dans les 5 ou les 3 bateaux en observation ?

En rando subaquatique le temps est défini 15 pour 10 randonneurs à la fois.

En attente faut-il se baser sur la présence de bateau ou présence de randonneurs dans l'eau ?



A partir d'un pneumatique, facile.

Avec un autre bateau, c'est beaucoup plus difficile

La recommandation est trop ciblée et peut générer de mauvaises interprétations.

Il vaudrait mieux écrire "Rentrer dans l'eau sans bruit et sans éclaboussure".

Une combinaison de protection contre les méduses et le froid..

La bouée concerne le guide de randonnée ou les randonneurs autonomes..

30 randonneurs quand il y 3 bateaux.

10 pendant 15 min d'observation chacun

2 bateaux en attente ou en observation, on ne sait pas ?

C'est important car si les bateaux sont en observation alors il n'y aura pas de rando pour l'un d'eux.

Pas toujours possible.

Dauphins, baleines, cachalots et tortues viennent au contact.

Ces animaux sont curieux et ils se déplacent plus facilement que nous.

Méfie-toi de tes jugements

"L'empressement est une valeur précieuse pour tous les membres du corps de l'homme... à l'exception de la bouche et de la langue"

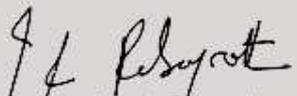
[Rav Dov Ber de Mezeritch]



Il est compréhensible que des contraintes d'observations trop détaillées et impossibles à évaluer génèrent des frustrations, des critiques et des conflits. Le bon sens, la responsabilité, et l'échange devaient permettre de solutionner les situations de désaccord sur le plan d'eau.

Il est important que tous les acteurs et observateurs soient entendus. L'analyse des diverses raisons, des interprétations variées et des choix personnels devrait proposer des pistes pour améliorer les **interactions hommes/hommes et hommes/animaux** pour préserver la quiétude du plan d'eau.

La réunion est clôturée à 20h30 après les remerciements chaleureux d'usage.


Jean-François Rébeyrotte
Secrétaire du Comité Régional
d'Études et de Sports Sous-Marins


Jean-Marc CHAREL
Président du Comité Régional
d'Études et de Sports Sous-Marins